

Date de retour du dossier : .....



**Merci de rapporter IMPERATIVEMENT ce dossier  
en MAIRIE avant le 4 septembre 2024**

**DOSSIER INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE / ACTIVITES DE LOISIRS  
ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025**

**N° allocataire**

CAF :... / QF : .....

MSA : .....

MATERNELLE  ELEMENTAIRE

**L'ENFANT**

Nom : ..... Prénom : .....

Ecole : ..... Date de naissance..... /...../..... Lieu .....

Classe à la rentrée 2024 : .....

**RESPONSABLE LEGAL 1**

Madame ou Monsieur

Nom : .....

Prénom : ..... Né(e) le : .....

Profession : .....

Domicile : .....

.....

Ville : .....

Code postal : .....Tel : .....

Portable : .....

Mail : .....

**RESPONSABLE LEGAL 2**

Madame ou Monsieur

Nom : .....

Prénom : ..... Né(e) le : .....

Profession : .....

Domicile : .....

.....

Ville : .....

Code postal : .....Tel : .....

Portable : .....

Mail : .....

***J'inscris mon enfant aux services suivants : (Cochez les cases correspondantes)***

**ACCUEIL PERISCOLAIRE (voir TARIFS page 3)**

- Garderie du matin 7H30 à 8H30 (à la séance)
- Garderie du matin 7H30 à 8H30 (forfait annuel)
- Activités périscolaires 16H30 à 17H45 (À la séance)
- Activités périscolaires 16H30 à 17H45 (Forfait annuel)

**RESTAURANT SCOLAIRE (voir TARIFS page 3)**

- Restaurant scolaire Maternelle (repas consommé)
- Restaurant scolaire Elémentaire (forfait annuel)

**Personnes autorisées à venir chercher l'enfant** (nom, prénom, lien de parenté et téléphone)

.....

.....

**FICHE SANITAIRE**

VOTRE ENFANT EST-IL A JOUR DE SES VACCINS ?  OUI  NON

VOTRE ENFANT EST-IL SUJET À DES ALLERGIES ALIMENTAIRES ? :  OUI  NON

PRECISEZ LA CAUSE ET LA CONDUITE A TENIR

.....

.....

L'ENFANT A-T-IL UN PAI (Projet d'Accueil Individualisé)  OUI  NON

INDIQUEZ CI-APRES LES PROBLEMES DE SANTE ET LES RECOMMANDATIONS :

.....

.....

L'ENFANT EST IL BENEFICIAIRE DE L'ALLOCATION AEEH  OUI  NON

**AUTORISATIONS**

Je soussigné(e) Mme, Mr ..... autorise / n'autorise pas mon enfant

.....

- à participer à toutes les activités et sorties (sport, théâtre, baignade, ...) du périscolaire

OUI  NON

- à partir seul le soir du périscolaire à ..... Heures et décharge le personnel de toutes responsabilités. Si cela reste occasionnel, nous vous demanderons de nous joindre **une attestation signée.**

OUI  NON

- les responsables du service animation à **utiliser les images photographiques ou numériques de mon enfant**, prises dans le cadre du fonctionnement de la structure pour illustrer les activités de celle-ci.

OUI  NON

Je soussigné(e) Madame, Monsieur..... responsable légal de l'enfant.....déclare exacte toutes les informations qui seront données sur cette fiche et autorise les responsables du service animation, à prendre, le cas échéant toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires pour l'état de santé de l'enfant.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'approuver.

**Signature :**

**Veillez remplir 1 dossier par enfant**

**Pièces à fournir au dossier, celui-ci doit être retourné COMPLET :**

- livret de famille  - carte de sécurité sociale   
- photocopie des vaccins à jour de l'enfant  - numéro d'allocataire et quotient familial   
- assurance responsabilité civile des parents ou extra-scolaire  - certificat médical (pour la pratique sportive)
- 

**1-Activités périscolaires libres ou thématiques :**

a) Activités du matin (7h30 à 8h30)

Quotients familiaux	0 à 500	501 à 1000	1001 à +
Montant du forfait annuel	90 € soit	100 € soit	110 € soit
Soit par mois	9 €/mois	10 €/mois	11 €/mois
Montant à la séance	0,70 €	0,80 €	0,90 €

b) Activités de l'après midi (16h30 à 18h)

Quotients familiaux	0 à 500	501 à 1000	1001 à +
Montant du forfait annuel	180 € soit	200 € soit	230 € soit
Soit par mois	18 €/mois	20 €/mois	23 €/mois
Montant à la séance	1,50 €	2,00 €	2,50 €

Concernant la garderie de 18h à 18h30, le tarif est inchangé, il reste à 1 € quel que soit le quotient familial. Toute séance entamée est facturée

**2-Restauration Scolaire :**

ECOLE	PRIMAIRE	MATERNELLE	TOUTES
TARIF	380,00 €	2,70 €	5,50 €
FREQUENCE	Forfait annuel facturé sur 10 mois de septembre à juin	par repas	exceptionnel  par repas

**Précisions concernant le forfait de l'Ecole élémentaire :**

- Une proratisation est prévue pour les enfants scolarisés à St Seurin sur l'Isle en cours d'année.
- Seules les absences justifiées par certificat médical pourront donner lieu à régularisation. Celle-ci interviendra sur la dernière facture de l'année scolaire au tarif de 2,70€ par repas non consommé. Les certificats médicaux devront être fournis avant le dernier jour de l'année scolaire.

RGPD : Les données à caractère personnel sont collectées à des fins de traitement des inscriptions et facturation de la restauration scolaire et des activités de loisirs sur le fondement de l'exécution d'une mission d'intérêt public par les agents de la mairie de Saint Seurin sur l'Isle, pour une durée de conservation adaptées aux finalités des traitements et conformément à la législation et réglementation en vigueur. Ces données sont à destination de la mairie de Saint Seurin sur l'Isle.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité ainsi qu'à opposition en contactant Gironde Numérique. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL en cas de méconnaissance des dispositions susvisées.

**Merci de rapporter IMPERATIVEMENT ce dossier en  
MAIRIE avant le 4 septembre 2024**